

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La responsabilité civile et ou pénale des présidents de sociétés, organisateurs de chasse, chefs de battues, membres, peu être recherchée ou engagée.

La jurisprudence des tribunaux est là pour le rappeler.

Avant chaque battue, le responsable doit :

* Désigner les chefs de ligne :

Ceux-ci prennent en charge quelques chasseurs (le chef de ligne est un habitué qui connaît très bien la chasse).

Celui ci prendra quelque minute pour expliquer aux chasseurs le contexte du poste

-Zone de chasse, de tir, de passage des animaux, les angles de tir.....!!

« Le posté » doit aussi aller voir ou sont placés ses deux voisins, de droite et de gauche avant le début de la traque

* Désigner les traqueurs :

Leur désigner la zone chassée le sens de la traque, le lieu et l'heure du lâcher des chiens.

* *Faire connaître à l'ensemble des participants la position des postes qui seront tenus ce jour . (plan de battue).*

* *Faire revêtir « les vêtements fluo » aux traqueurs et aux postés.*

* *S'équiper d'une corne, trompe ou pibole.*

* *Faire accompagner les invités à leur poste.*

* *Informers tous les utilisateurs du territoire des lieux de chasse.*

(pose de panneaux temporaires « **BATTUE - CHASSE EN COURS** »).

* *Désigner les catégories de gibier à prélever (en fonction du plan de chasse).*

* *Donner les codes de sonneries des trompes (annonces).*

Les annonces de « la vue ». (Identification de l'animal)

LAPIN	1	COUP BREF
LIÈVRE	2	COUPS BREFS
RENARD	3	COUPS BREFS
CHEVREUIL	4	COUPS BREFS
SANGLIER	5	COUPS BREFS

**Les annonces de la mort : (L'annonce de l'animal vu + un RIGODON
Chaque annonce doit être répétée**

Renouveler les instructions, les règles et consignes de sécurité et notamment rappeler que l'on doit :

- Aller au poste en silence, arme déchargée.
- Au poste, repérer la position exacte des ses voisins et se faire voir.
- Ne charger son arme que lorsque le signal de début de battue est donné.
- Respecter l'angle de tir qui a été déterminé par le chef de ligne (règle des 30°)
- Ne tirer qu'après avoir identifier avec certitude absolue le gibier et s'être assuré qu'il n'y a pas de danger pour les tiers.
- Ne jamais se déplacer pendant la battue et rester au poste.
- S'interdire les tirs à longue distance, dans la traque à hauteur d'homme, en crête...
- Toujours effectuer des tirs fichants.
- Respecter la réglementation en matière d'interdiction de tir (route, habitations, lieux publics,...)
- Décharger son arme à la fin de la battue et la placer sous étui.
- Contrôler dans tous les cas de figure, le résultat de son tir en fin de battue.
- Obéir aux ordres des responsables
- Ramasser les douilles et cartouches vides.
- **APPLIQUER STRICTEMENT LES RÈGLES ET LES CONSIGNES.**

EN CAS DE FERME : (animal blessé).

SEUL LES PIQUEUX PEUVENT INTERVENIR